AccueilRevenir à l'accueilCollectionCorrespondance active de Jean-Baptiste André GodinCollectionGodin_Registre de copies de lettres envoyées_CNAM FG 15 (2)ItemJean-Baptiste André Godin à la maison Allez, 7 août 1847

Jean-Baptiste André Godin à la maison Allez, 7 août 1847

Auteur·e : Godin, Jean-Baptiste André (1817-1888)

Les folios

En passant la souris sur une vignette, le titre de l'image apparaît.

1 Fichier(s)

Les relations du document

Collection Correspondant.e.s

Allez frères∏ est destinataire de cette lettre

Afficher la visualisation des relations de la notice.

Informations sur le document source

CoteFG 15 (2)
Collation1 p. (88)
Nature du documentCopie manuscrite
Lieu de conservationBibliothèque centrale du Conservatoire national des arts et métiers, Paris

Citer cette page

Godin, Jean-Baptiste André (1817-1888), Jean-Baptiste André Godin à la maison Allez, 7 août 1847, Équipe du projet FamiliLettres (Familistère de Guise - CNAM) & Projet EMAN (UMR Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne Nouvelle) consulté le 30/11/2025 sur la plate-forme EMAN :

https://eman-archives.org/Famililettres/items/show/26436

Informations sur l'édition numérique

ÉditeurÉquipe du projet FamiliLettres (Familistère de Guise - CNAM) & Projet EMAN (UMR Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne Nouvelle)
DroitsFamilistère de Guise et Bibliothèque centrale du CNAM; projet EMAN

(Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne nouvelle). Licence Creative Commons Attribution – Partage à l'Identique 3.0 (CC BY-SA 3.0 FR).

Présentation

Auteur·e<u>Godin, Jean-Baptiste André (1817-1888)</u>
Date de rédaction<u>7 août 1847</u>
Lieu de rédactionGuise (Aisne)
Destinataire<u>Allez frères</u>
Lieu de destination2, quai de La Mégisserie, Paris

Description

RésuméGodin informe la maison Allez que les 73 cuisinières qui se trouvaient au port de Longchamps ne sont pas parties et qu'en raison du chômage de la navigation, elle ne pourront être acheminées par bateau avant le mois d'octobre ; il explique qu'une maison de roulage a consenti à leur livrer des marchandises au prix de 4,60 F les 100 kg et qu'il a expédié 16 cuisinières par ce moyen. Godin envoie la facture correspondant à cette livraison d'un montant de 1 525 F, et il rectifie une erreur en sa défaveur commise sur une facture précédente.

Mots-clés

Appareils de cuisson, Distribution des produits, Finances d'entreprise, Fonderies et manufactures "Godin", Transport de marchandises
Lieux citésLongchamps, Vadencourt (Aisne)

Informations biographiques sur les correspondant es et les personnes citées

NomAllez frères GenreNon pertinent Pays d'origineFrance ActivitéCommerce

BiographieQuincaillerie parisienne au XIXe siècle et dans la première moitié du XXe siècle. Elle distribue les appareils de la manufacture Godin-Lemaire ; la vente des fourneaux en fonte poli de Godin-Lemaire de Guise est un argument publicitaire dont elle se sert au milieu des années 1850. Elle existe sous la raison sociale H. Allez neveu avant 1844, puis E. Allez fils de 1844 à 1855, et Allez frères à partir de 1856. Elle cesse son activité en 1838. La maison est établie : au 2, quai de la Mégisserie jusqu'en 1855 ; au 2, quai de Gèvres et au 1, rue Saint-Martin de 1856 à 1878 ; au 1, rue Saint-Martin et au 11 avenue Victoria en 1878 ; au 1, rue Saint-Martin et au 12, quai de Gèvres après 1880.

Notice créée par <u>Équipe du projet FamiliLettres</u> Notice créée le 29/06/2022 Dernière modification le 26/04/2023

14 hty forders ur le manque d'argent pemais une maison riche ne dira whe, une maison don't on restraint le wedit a goo frans nest pas non plus this side it faut on pariel cas tous les hen sug noments possibles pe vais capidier immediatement a Me Franco mel and mouson womme who he pensis the gue quand Me aura vu la Mé quelle ne consentirait pas a en prembre are quantite power in avoir duck to vinte ou have for me thouse par a wide aux conditions que to be or faites it pe recervai asse plaisir des nouselles de Notageur detit be me parles ne neglego plus desarmais viduique si ust pour le boil ou pour le charbon gos tes placements sont faits quand tu sera a refereismes tu viras a tentinos are Me Al pillery pour retirer un poile que fy ai onever in deput demain nous portions a Esquitivis la moutelles Paris Monsius Meller y nout je suis dans l'obligation apres bien des contrareités de vinir vous dire que les 43 misinières que parais expedies pour vous we port de lonchamp no dont pas parties et que lavirie du chommage ne me fait par esperer de pouroir vous les rendre par utte voie arant le mois doctobre dans atte wirons lance exceptionselle of this inattendue je viens de profiter dummaison de rouloige que pour vouse de concurrence consent a les aller charge on isos Me disco lost I a nous les rendre on pria defety. 60 unti jai charge 16 misenires fe nous remets for a with upridition believant a for 1523, ou don't muilley me didder I me faites moi connaître le parte a prendre pour le reste fai remarque a the duriere for une remerde for go que par porter a latre didit